

Webinaire : Accompagnement des Chambres d'Agriculture aux Organisations de Producteurs : *Etat des lieux des actions, témoignage et outils pour faciliter l'accompagnement*

17 décembre 2024

Présentation par Marion Turlotte

Encadrement par blanche.segura@apca.chambagri.fr

chambres-agriculture.fr



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sommaire

- Partie 1 : Remise en Contexte : Pourquoi chercher à accompagner les OP ?
- Partie 2 : Connaitre les acteurs et les actions de l'accompagnement
 - Quels acteurs déjà positionnés sur l'accompagnement des OP ? Quelles actions ?
 - Quelles actions et quels besoins dans les Chambres ?
- Partie 3 : Améliorer l'accompagnement : pistes mises en avant et discussions

Partie 1 : Remise en contexte

Pourquoi chercher à accompagner les OP ?

➤ Les Organisations de Producteurs (OP) et le DAS 9

- Enjeu 1 : Être le promoteur des filières françaises et faire de la Chambre d'agriculture un acteur du développement des filières basé sur une relation de confiance avec les organismes économiques
- **Enjeu 2 : Accompagner l'organisation des producteurs**
- Enjeu 3 : Renforcer notre influence auprès des Régions et des interprofessions

4

+ **Atelier sur les OP** lors de la JN Structuration des filières qui a mis en avant le besoin de creuser le sujet

➡ **DONC : Comment accompagner la structuration des agriculteurs en organisations de producteurs ?**

➤ Les organisations de producteurs (OP)

Organisation de producteurs = « *un groupement constitué à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs qui se regroupent dans l'objectif de mutualiser leurs moyens afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière* » Ministère de l'Agriculture



5

- 1. Une OP doit forcément être reconnue par le Ministère** si elle ne l'est pas c'est un abus de langage, il s'agit en réalité d'un groupement de producteurs.
- 2. Une OP n'est pas un statut juridique en soit.** Une OP est forcément constituée à partir d'une personne morale préexistante (association, SCA...)

Activités et Objectifs d'une OP

Selon le règlement OCM* les OP doivent exercer de manière conjointe au moins une de ces **activités** :

- Transformation
- Distribution
- Emballage
- Contrôle de la qualité
- Utilisation des infrastructures de stockage
- Gestion conjointe des déchets
- Acquisition des intrants

Selon ce même règlement les OP doivent avoir des **objectifs** communs qui peuvent être :

- La programmation de la production
- La concentration de l'offre
- L'optimisation des couts de productions
- La gestion des sous-produits et des déchets
- L'utilisation durable des ressources naturelles et atténuation du changement climatique
- L'assistance technique pour l'application des normes de productions

* OCM = Organisation commune des marchés

➤ Pourquoi se regrouper en OP ?

Outre les avantages classiques dont bénéficient les groupements de producteurs (investissements commun, mutualisation des moyens de productions..) les OP ont accès à des avantages spécifiques :

Déroger au droit de la concurrence : **faire de la négociation collective**

Historiquement les filières Bovins Viande et Bovins Lait

AVANTAGES
DE SE
REGROUPER
EN OP

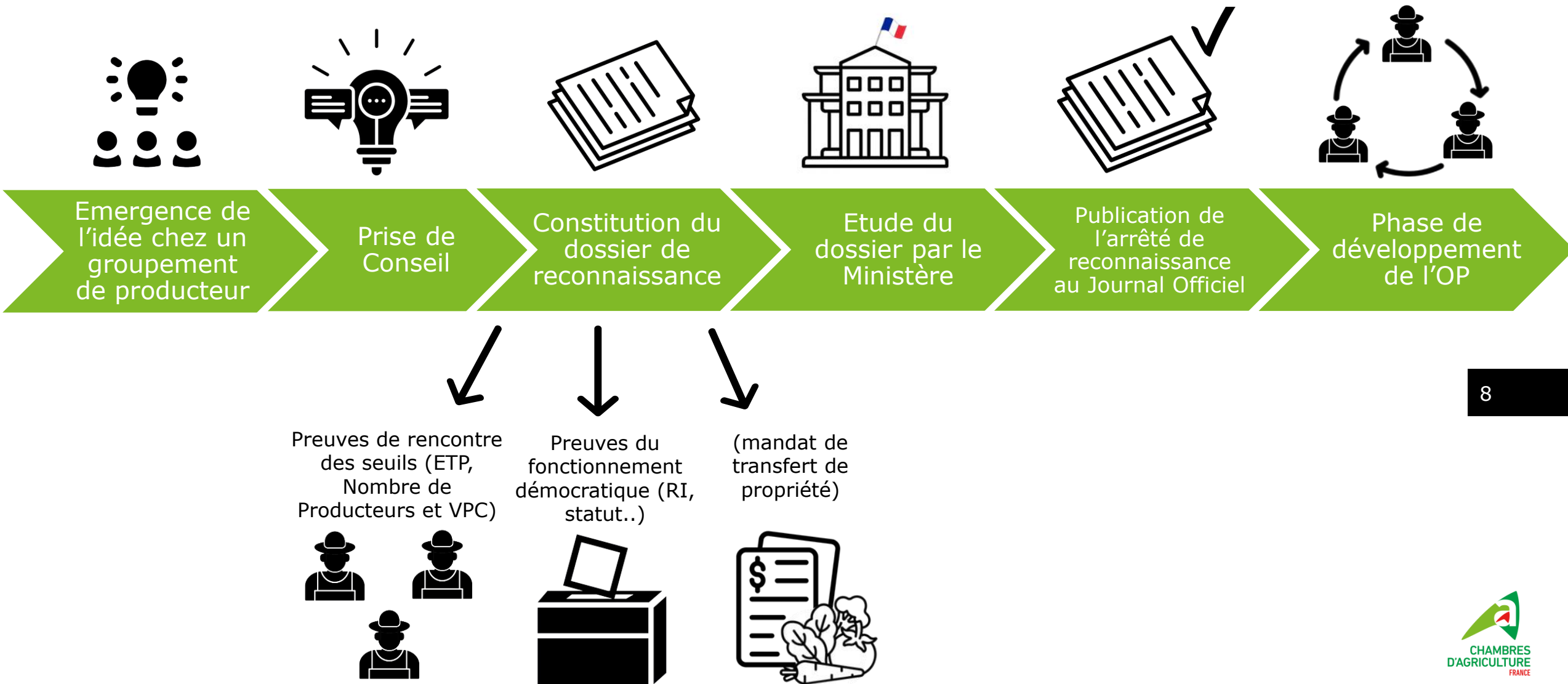
Pouvoir se regrouper en **Association d'Organisation de Producteurs** et pouvoir mettre en place une extension des règles (pour les AOP Nationales)

Historiquement la filière Fruits et Légumes

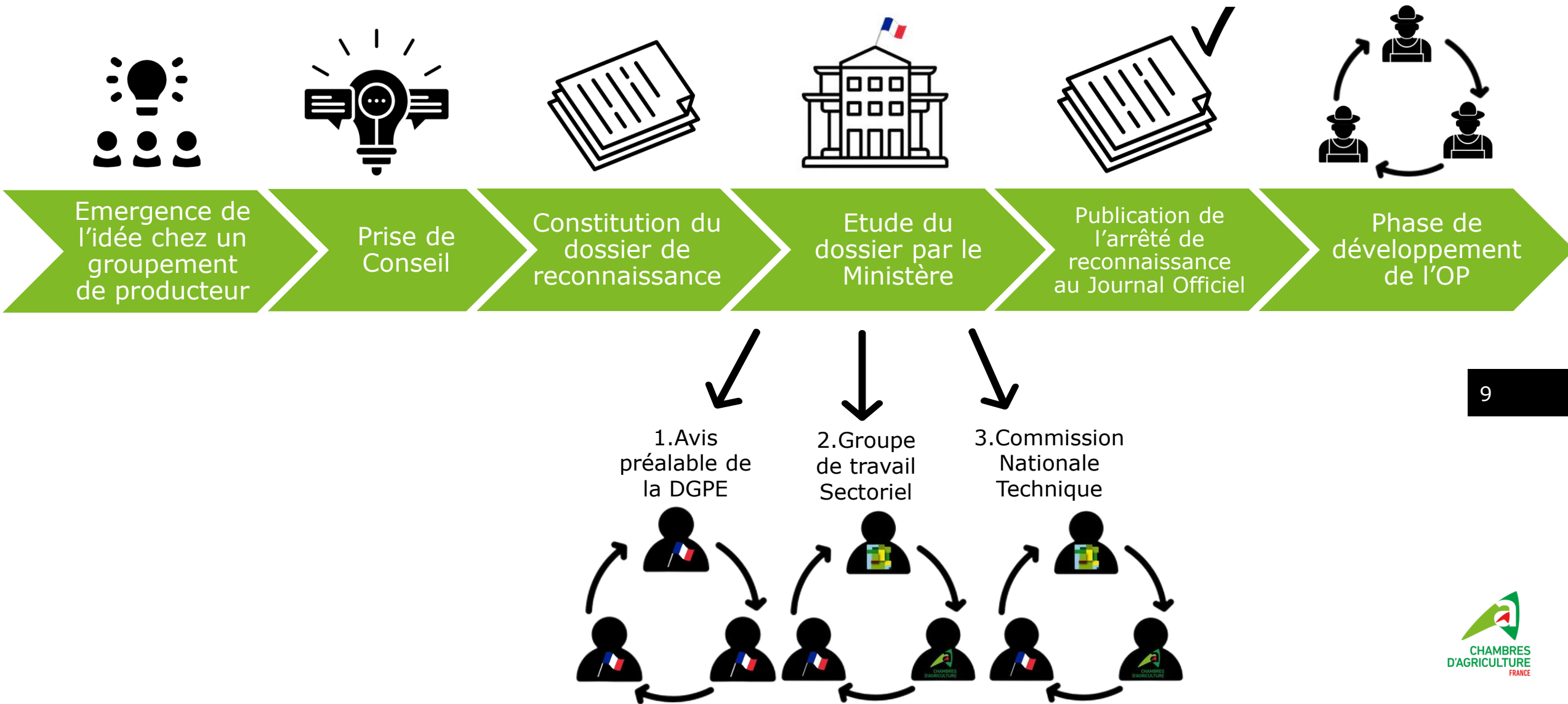
Avoir **accès aux Programmes Opérationnels** : projet d'entreprise décidé collectivement permettant la mise en œuvre de certaines mesures conformes aux interventions prévues dans le PSN

Historiquement la filière Fruits et Légumes

➤ Procédure de reconnaissance en OP



➤ Procédure de reconnaissance en OP



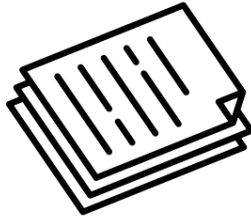
Des besoins identifiés tout au long de la procédure de reconnaissance



Emergence de l'idée chez un groupement de producteur



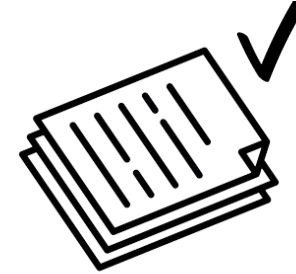
Prise de Conseil



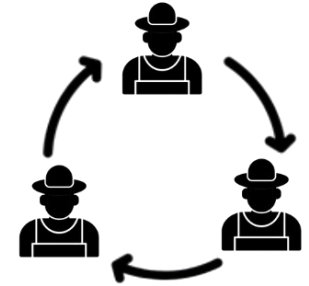
Constitution du dossier de reconnaissance



Etude du dossier par le Ministère



Publication de l'arrêté de reconnaissance au Journal Officiel



Phase de développement de l'OP

- Compréhension des avantages et inconvénients d'être en OP
- Transparence sur les coûts d'une OP (notamment d'adhésion)

- Illustration des avantages via des exemples d'OP réussies
- Mise en relation des acteurs de la filière concernés

- Constitution du dossier
- Définir la feuille de route
- Conseil juridique (statuts, règlement intérieur, contractuelle)

- Animation (temps agent et financement)
- Communication
- Aide aux contrôles de FranceAgriMer
- Gestion administrative
- Conseil technique
- Demande de Programmes Opérationnels
- Constitution d'un collectif soudé

Des autorisations de regroupement en OP par vague depuis les années 1990

- Années 1990 : décret d'autorisation pour les Bovins Viande et les Fruits et Légumes
- Années 2000 : décret d'autorisation pour l'Elevage Viande et quelques productions végétales (banane, tabac...)+ forêt
- 2012 : décret d'autorisation pour l'Elevage laitier

Une série de filières ayant récemment eu accès aux OP

- Depuis 2019 :
 - PPAM
- Depuis 2022 :
 - Huile d'olive et olive de table

- Depuis 2023 :
 - Houblon
 - Plantes vivantes et floriculture
 - Semences d'espèces végétales
 - Fourrage séché
 - Riz
 - Oléagineux, protéagineux à graines, soja et légumes secs
 - Elevage Reproducteurs

↪ Pas de demande recensées d'OP en Houblon et en Riz



L'élargissement de l'accès aux Programmes Opérationnels (PO)

Programmes Opérationnels = projets d'entreprises pluriannuels déclinés sous la forme de mesures économiques qui sont financées à 50% par les OP et 50% par les fonds communautaires.

Historiquement les PO étaient uniquement accessibles à la filière Fruits et Légumes.

Récents élargissements :

- Depuis 2022
 - Horticulture
 - Fourrages séchés
 - Oléo protéagineux et légumes secs
 - Veau sous signe de qualité Label Rouge

- A Partir de 2025
 - Cuniculture
 - Riziculture
- Elargissements envisagés
 - Lait

Partie 2 : Connaitre les acteurs et les actions de l'accompagnement

Etape 1 : Identifier les acteurs en dehors des Chambres qui accompagnent des OP

Acteur	Secteur	Accompagnement avant la reconnaissance	Accompagnement après la reconnaissance				Applicable aux deux périodes	
		Aide à la construction du dossier de reconnaissance	Appui administratif et organisationnel	Appui financier	Appui démarches commerciales	Appui démarches environnementales, qualitatives	Retour et partage d'expérience d'OP	Appui juridique
VALHOR	Horticulture			X				
SEMAE	Semences	X			X			
INTERBEV	Bovins				X		X	
AGPM	Maïs	X						
FelCoop	Fruits et Légumes/ Horticulture	X	X		X			
ELVEA	Bovins/ Ovins				X	X	X	X
SunLait	Lait		X		X		X	
PopLait	Lait		X			X	X	
HexaValor	Fruits et Légumes	X		X		X		
La Clé des Champs								X

Légende :

-  Interprofession
-  Coopérative
-  AOP
-  Acteur spécialisé

(Extrait du tableau complet)

Etape 2 : Comprendre l'accompagnement dans les Chambres

Méthode :

1. Diffusion d'un questionnaire d'enquête

- ↪ Diffusion de l'enquête sur les espaces collaboratifs : Structuration de filière / Grandes Cultures / Elevage / Fruits et Légumes / Chargés d'études éco / FAP / ECOPOL
 - ↪ Présentation ECOPOL et DAS9 + rappel sur espaces collaboratifs
 - ↪ Prise de contact avec les contacts donnés dans le questionnaire
 - ↪ Contact des participants à l'Atelier Accompagnement des OP à la JN Structuration de filières
 - ↪ Contact des Chefs de Service concernés des CDA dans les régions où peu de réponses

16

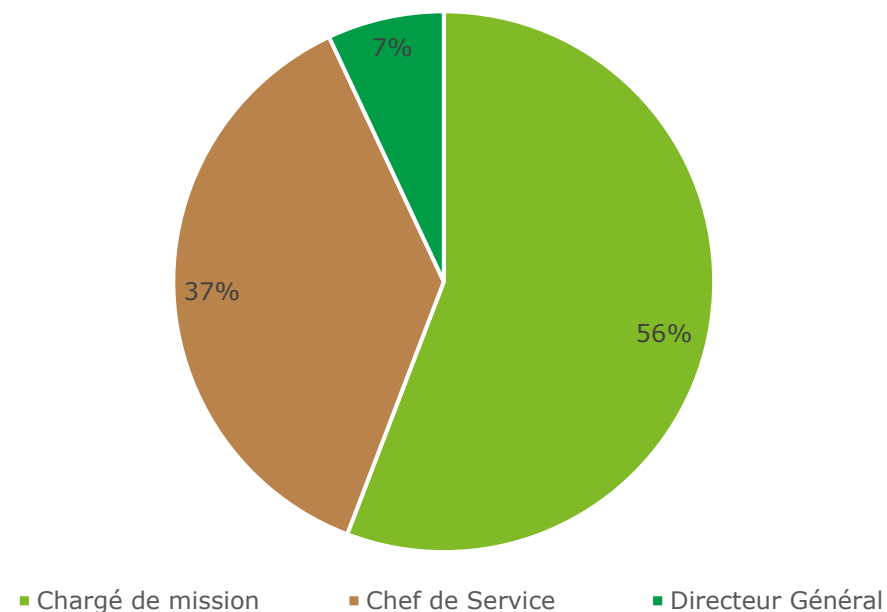
2. Réalisation d'entretiens avec des agents Chambres qui accompagnent des OP

Le profil de répondants : Service et Fonction

Thématique	Nombre de Répondants
Alimentation	9
Elevage	8
Filière	6
Productions Végétales	5
Territoire	3
Direction Générale	3
Entreprise	3
Forêt	2
Ressources	1
Etude Economique	1
IRD	1
Agro - Environnement	1
TOTAL	43

Alimentation = Conseillers FAP + Circuits Courts
Filière = Conseillers pas de filière déterminée + AB

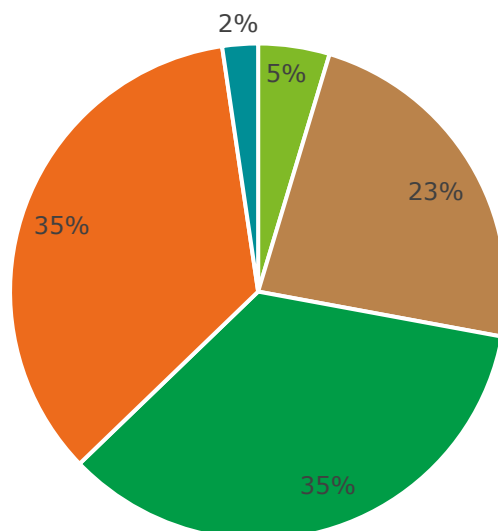
Fonction des Répondants



Une connaissance des OP assez faible

Comment évalueriez-vous votre connaissance des Organisations de Producteurs (fonctionnement, procédures...) ?

AutoEvaluation de la connaissance des OP par les répondants

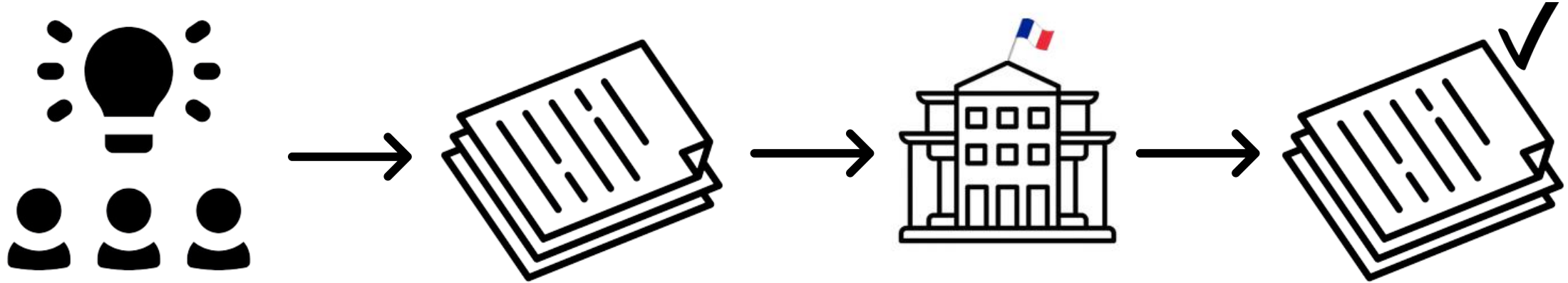


■ Je n'ai pas de connaissances ■ Faible ■ Moyenne ■ Bonne ■ Très bonne

→ Globalement une connaissance évaluée des OP assez faible : seulement 1/3 des réponses Bonne ou Très Bonne connaissance

18

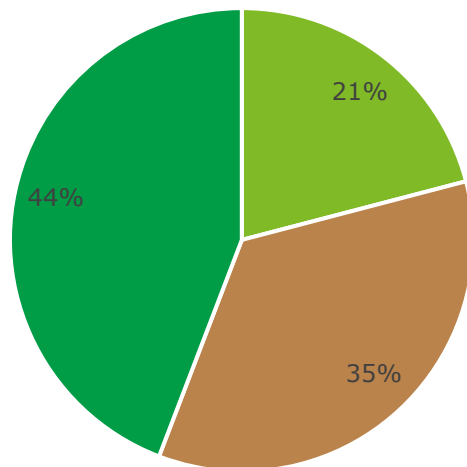
➤ a) L'accompagnement AVANT la reconnaissance: mobilisation et actions des Chambres



Peu de demandes d'accompagnement à la structuration formulées aux Chambres

*Dans vos fonctions êtes-vous sollicité par des demandes d'accompagnement à la **structuration** en OP ?*

Proportion des répondants sollicités pour accompagner des groupements de producteurs à obtenir leur reconnaissance en OP



■ Oui ■ Assez Peu ■ Non

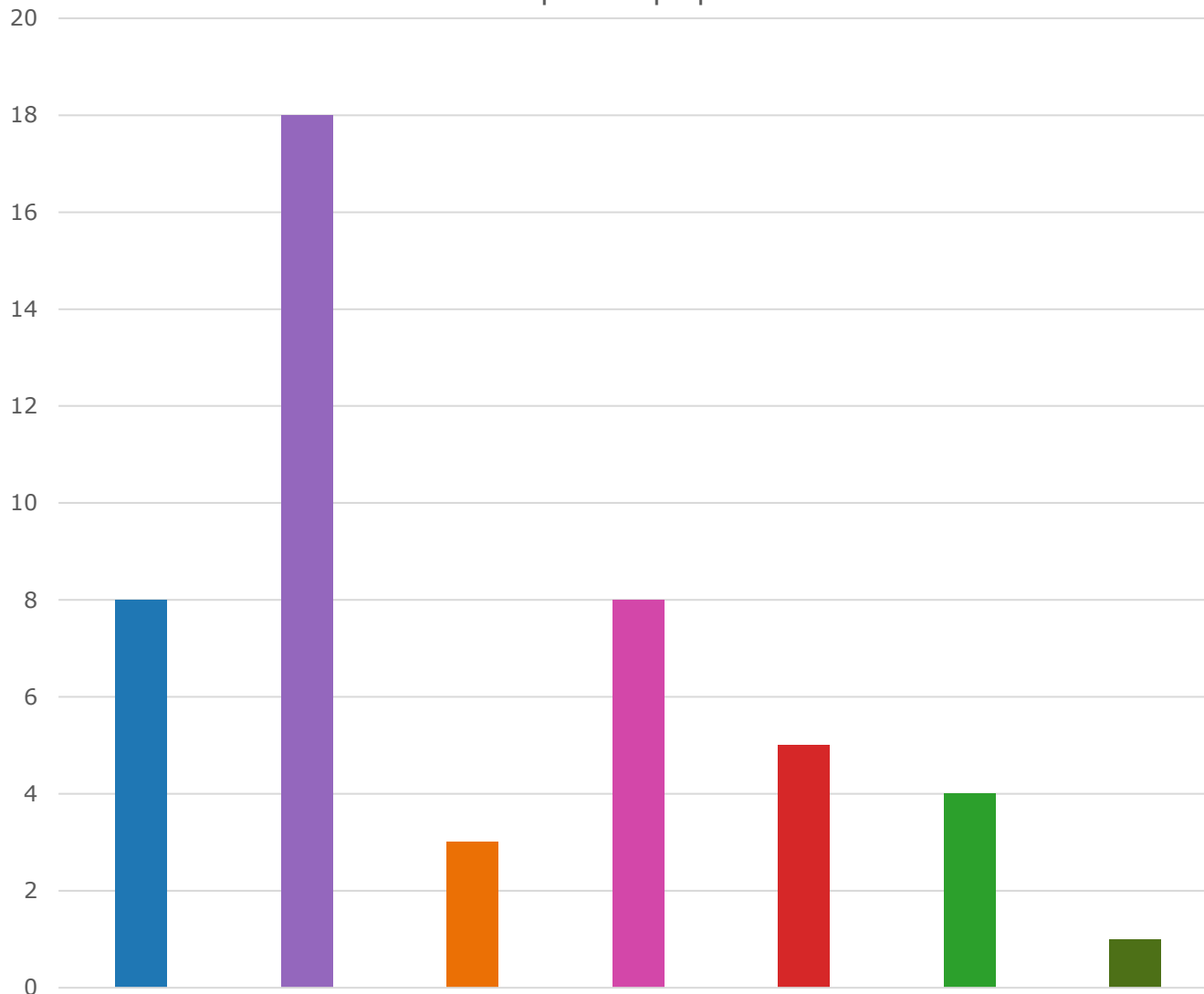
➡ Peu de demandes sont formulées aux conseillers Chambre : Seulement 22% des répondants sont vraiment sollicités

20

33% de *Assez Peu* : peut-être analysé comme le fait que certains conseillers accompagnant un groupement de producteurs qui se pose la question de se transformer en OP

Motifs du faible recours aux conseillers

Raisons mises en avant pour expliquer le faible niveau de sollicitation des conseillers



■ Ce n'est pas dans le périmètre de mon poste

■ Il n'y a pas de demandes sur le territoire

↳ la confrontation géographique permet de déterminer que ce n'est pas qu'il n'y a pas de demandes sur le territoire mais que la Chambre n'est pas destinataire des demandes

■ Ce n'est pas une priorité stratégique et/ou politique

■ D'autres acteurs hors Chambres se chargent déjà de l'accompagnement à la structuration en OP

■ Nous manquons de compétences et/ou d'informations

■ Nous manquons de moyens humains

■ Autre

21

➤ 2 scenarii de demandes d'accompagnement

Cas 1

Un groupement de producteurs existe déjà sous une forme juridique et **est suivi par la Chambre**. Le groupe s'interroge ensuite sur son évolution vers une OP

Cas 2

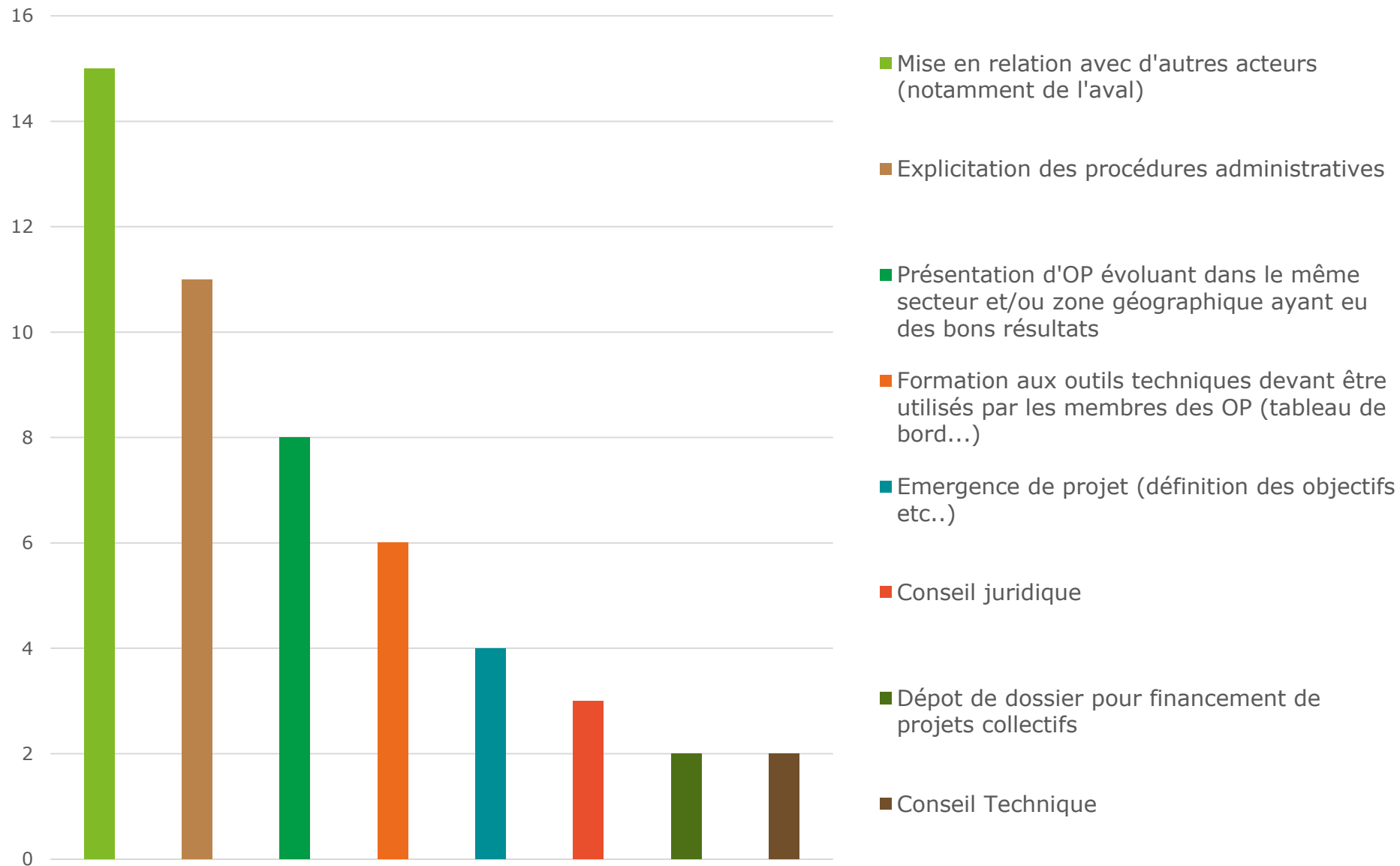
La Chambre initie la création d'un groupement de producteurs, avant de le guider vers sa transformation en OP



Dans les deux configurations, la Chambre accompagne le groupement avant que celui-ci ne demande la reconnaissance
↳ Il n'existe pas de cas où un groupement, qui est en dehors de la portée des Chambres les contacte après les avoir identifiées comme un acteur pouvant l'accompagner.

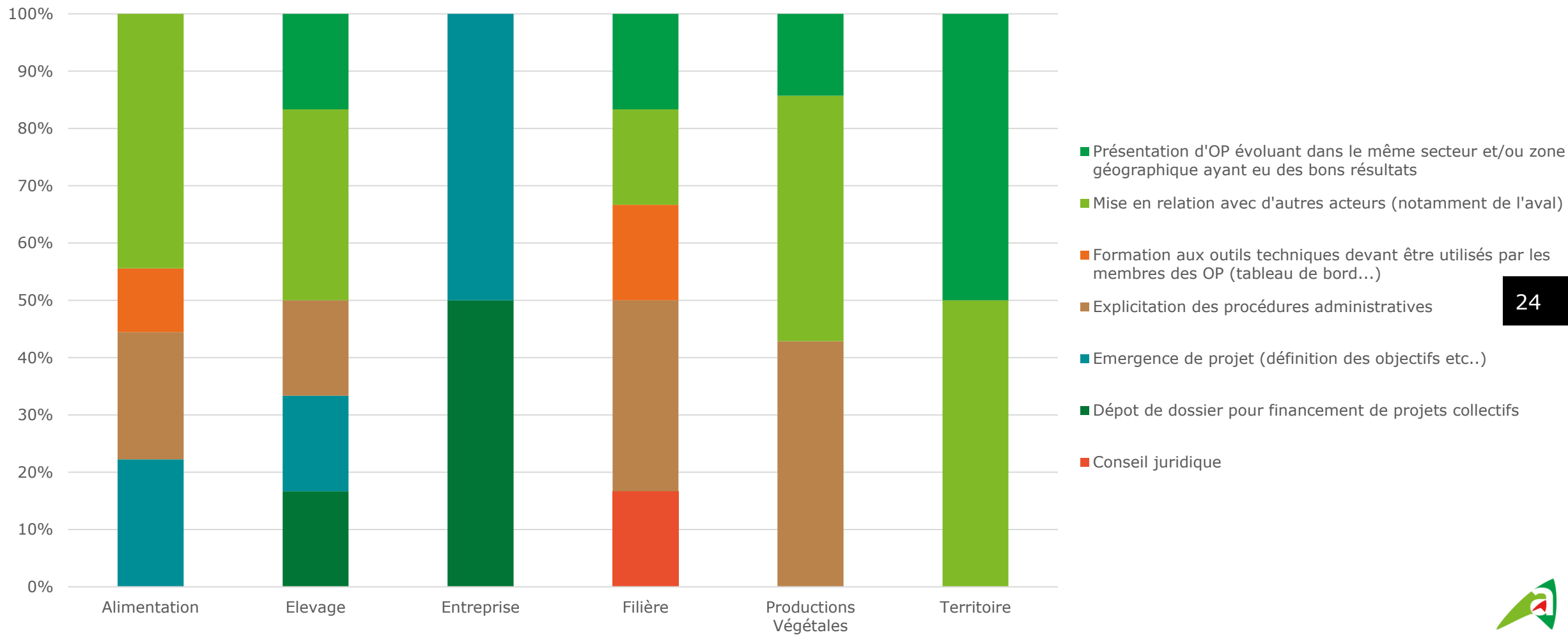


Les actions menées avec les OP ayant formulés des demandes d'accompagnement à la structuration





Des disparités dans les actions en fonction du service du répondant



L'accompagnement avant la reconnaissance : A retenir

Relativement peu de demandes sont formulées

Quand il y en a c'est forcément avec un groupement déjà suivi par les Chambres

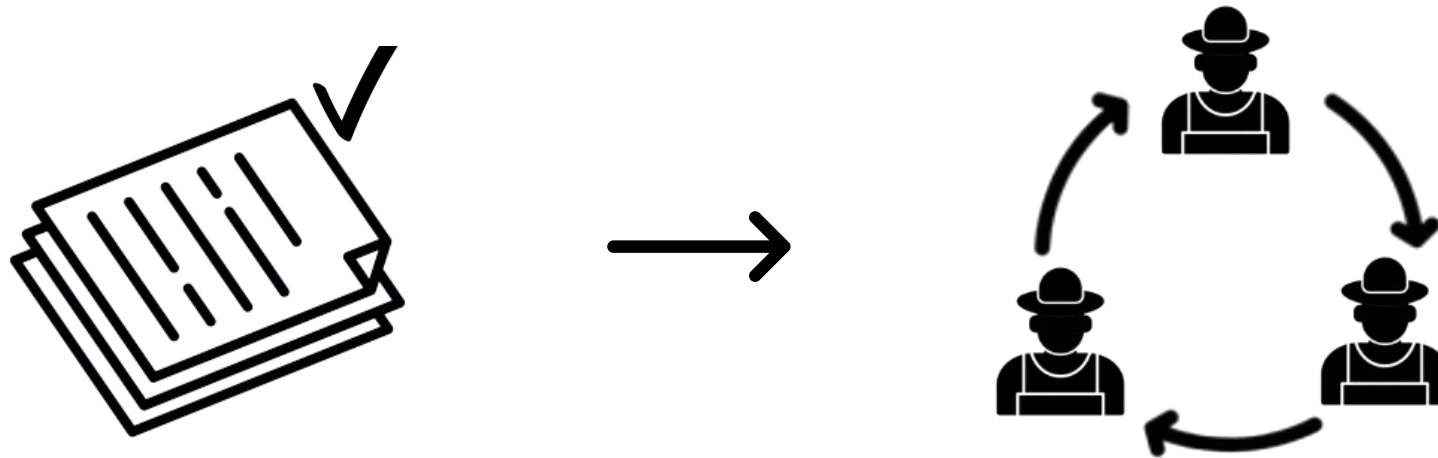
Les points d'entrée sont les services de Productions/Filières

Le principal motif mis en avant pour justifier le faible niveau de demande est l'absence de projet sur le territoire et la présence d'autres acteurs accompagnateurs

Les conseillers font principalement de la mise en relation avec l'aval et d'autres OP et de l'explicitation de procédures

Il existe des différences dans les actions menées en fonction des services

➤ **b) L'accompagnement APRES la reconnaissance en OP : mobilisation et actions des Chambres**

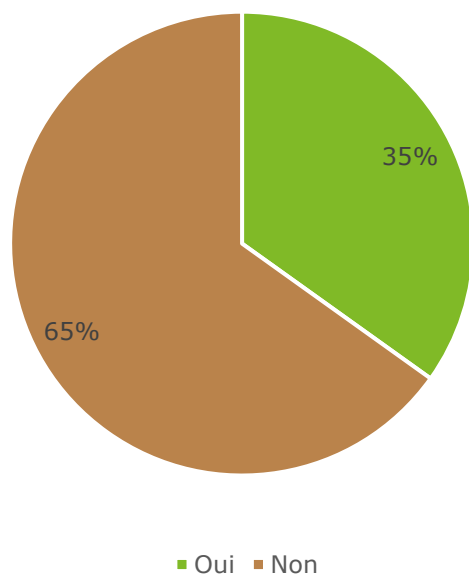




Peu de demandes d'accompagnement après la reconnaissance en OP

A la question : *Accompagnez-vous des OP **après leur reconnaissance officielle** en qualité d'organisation de producteurs ?*

Proportion des répondants accompagnant les OP après leur reconnaissance



→ La part de demande d'accompagnement après la reconnaissance est plus faible que la part de demande après la reconnaissance

➤ Formulation des demandes d'accompagnement

Cas 1 :

L'OP accompagnée par la Chambre pour obtenir la reconnaissance reste avec la Chambre pour l'accompagnement après.

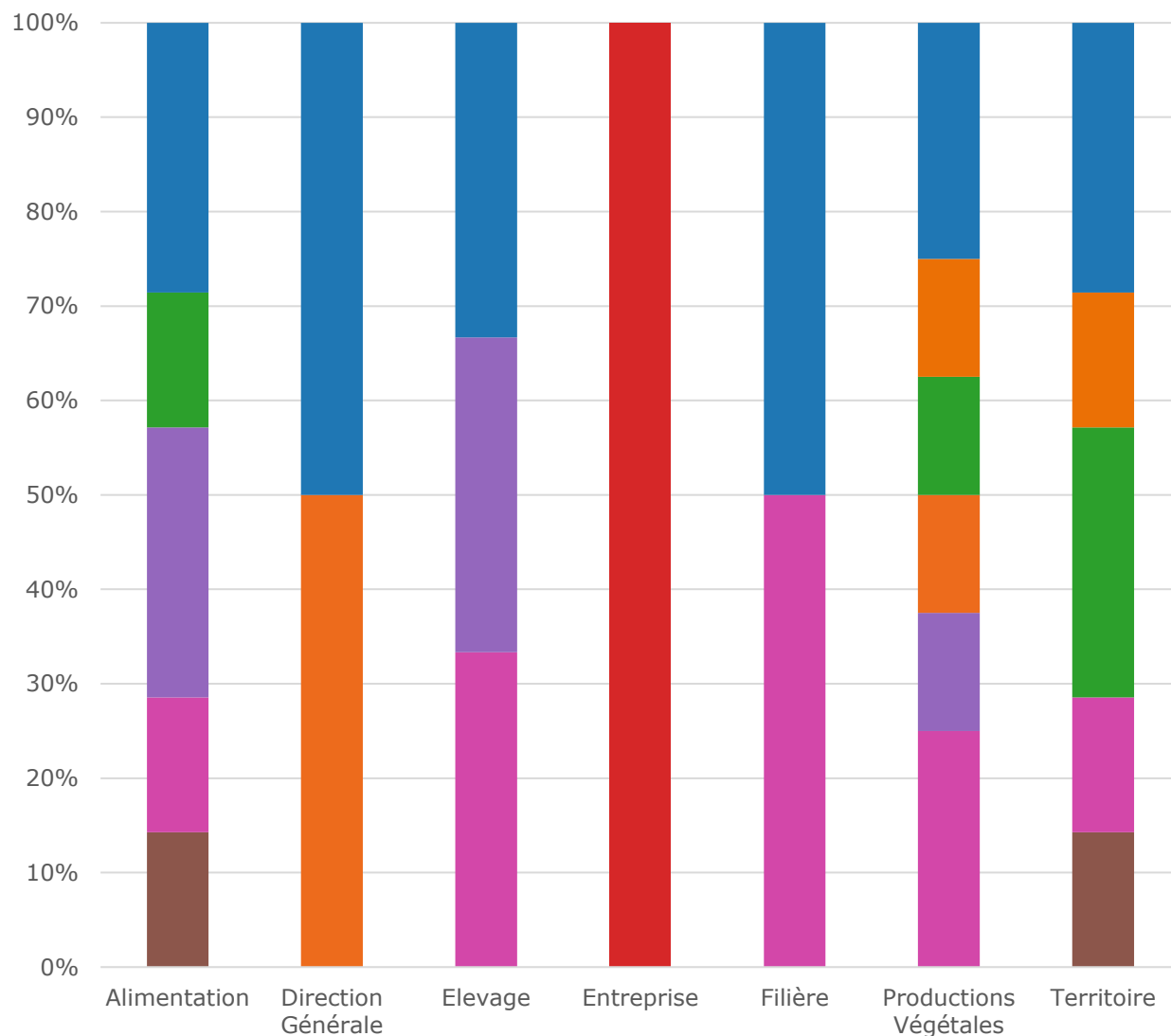
Cas 2 :

28





Des disparités dans les actions en fonction du service du répondant



■ Mise en relation avec d'autres acteurs, notamment pour augmenter les possibilités de débouchés commerciaux

■ Formation sur les aspects opérationnels de l'OP (processus de recrutement, management des salariés, utilisation des outils de reporting ...)

■ Formation aux techniques de négociation avec l'aval

■ Diffusion d'information sur les aides, programmes ou appels à projets disponibles pour les OP

■ Conseil technique pour les adhérents

■ Appui aux démarches administratives liées à la valorisation de la production (démarches CCP, démarches SIQO...)

■ Animation de l'OP

■ Aide à la rédaction de Programmes Opérationnels



**1ère réponse :
28% des
répondants tout
service confondu**



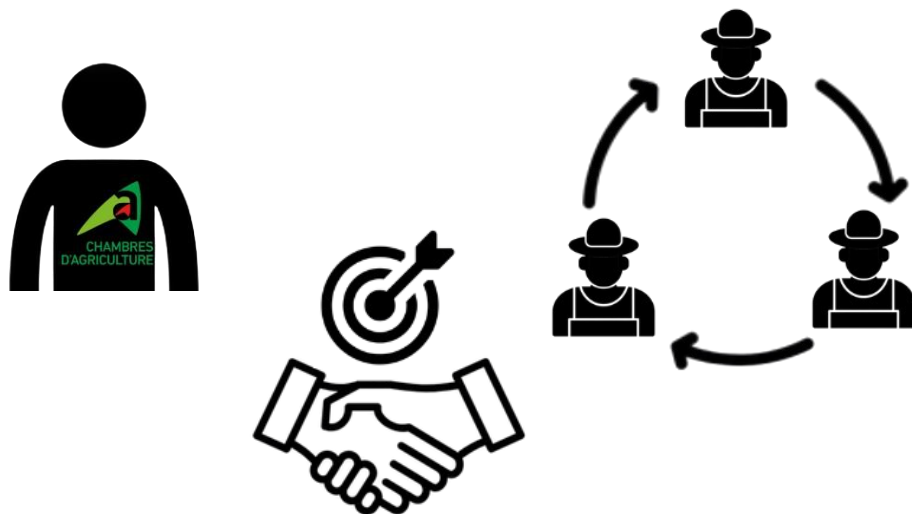
**2ème réponse :
21% des
répondants tout
service confondu**

29

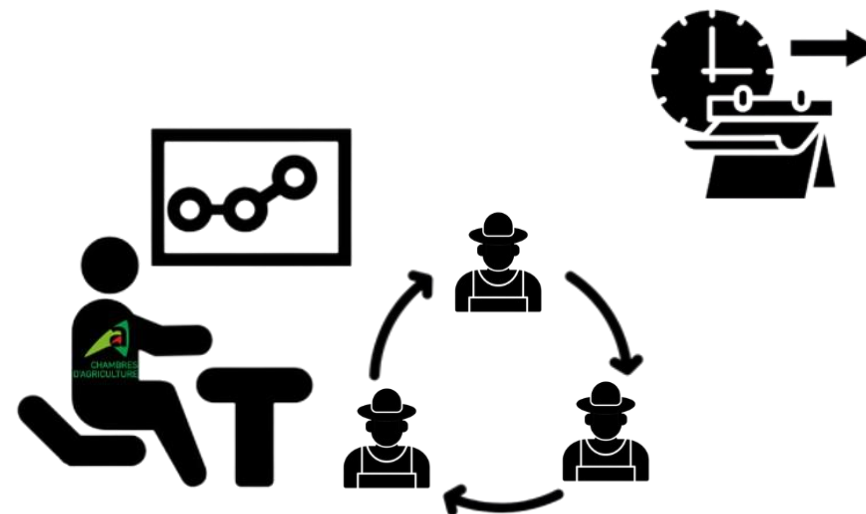
Accompagnement VS. Animation

Il faut distinguer :

L'accompagnement ponctuel c'est-à-dire sur une période précise ou un aspect spécifique

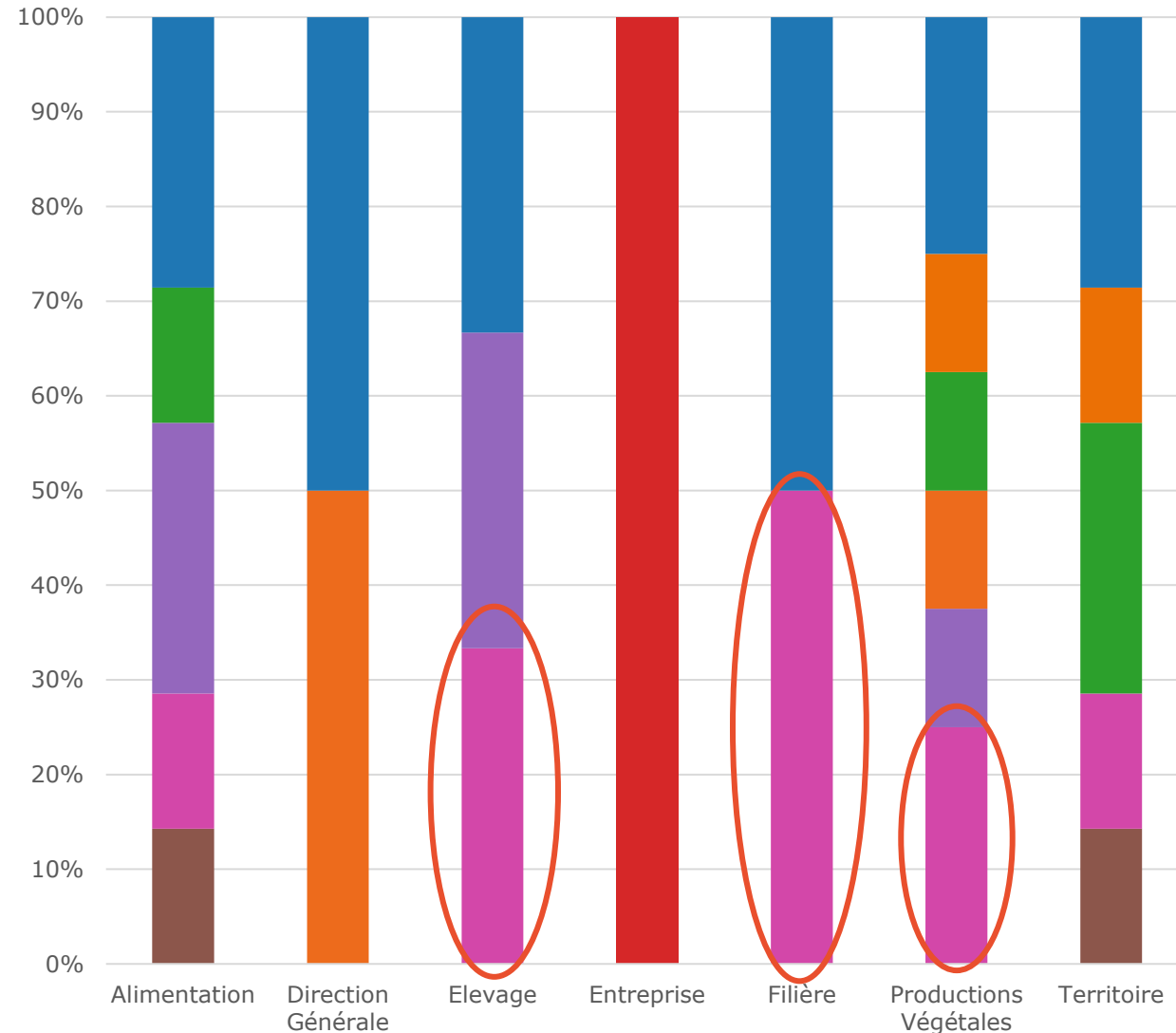


L'animation qui prend plus de temps et prend souvent la forme d'une mise à disposition du conseiller Chambre.



La politique d'animation varie selon les Chambres : certaines envisagent un rôle d'animateur à long terme, tandis que d'autres estiment que les conseillers n'animent que jusqu'à l'autonomie de l'OP.

Accompagnement VS. Animation : Quel service ?



- Mise en relation avec d'autres acteurs, notamment pour augmenter les possibilités de débouchés commerciaux
- Formation sur les aspects opérationnels de l'OP (processus de recrutement, management des salariés, utilisation des outils de reporting ...)
- Formation aux techniques de négociation avec l'aval
- Diffusion d'information sur les aides, programmes ou appels à projets disponibles pour les OP
- Conseil technique pour les adhérents
- Appui aux démarches administratives liées à la valorisation de la production (démarches CCP, démarches SIQO...)

Animation : Elevage, Filière et Productions Végétales
Presque Absence des Autres Services.

31

Accompagnement Divers : tous les services mais sur des sujets différents

L'accompagnement après la reconnaissance : A retenir

Relativement peu de demandes sont formulées

Il existe des mécanismes, à travers les AOP, qui permettent de faire rentrer dans le radar des Chambres des OP hors radar

Les services mobilisés sont plus divers que pour l'accompagnement avant la reconnaissance

Cela peut s'expliquer par la dichotomie entre Accompagnement et Animation d'une OP

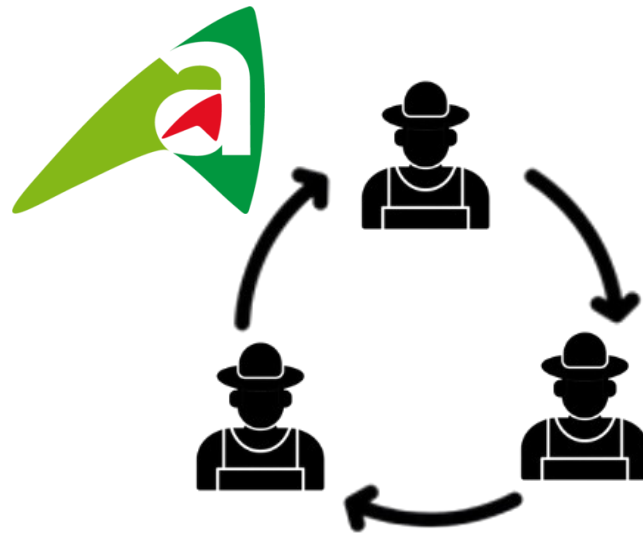
Les animateurs d'OP sont principalement issus des services Filière/Elevage/Productions Végétales

A l'inverse l'accompagnement peut être effectué par n'importe quel service en fonction de la thématique

Les principales actions d'accompagnement sont la diffusion d'aide et la mise en relation avec l'aval

Les animateurs d'OP issus des Chambres trouvent des avantages à être animateur dans l'amélioration de leur travail pour les Chambres

➤ C) Illustration d'un accompagnement d'une OP par une Chambre



➤ Cas : OP ELVEA IDF_Nos Bovins d'Ile-de-France



Historique

2017 : création de l'Association Nos Bovins d'Ile-de-France

Octobre 2022 et avril 2023: Reconnaissance officielle de l'Organisation de Producteurs (sans transfert de propriété)

Constats :

- Prix de marché allaitant < 15% par rapport au Coût de production de référence
- Décapitalisation qui continue en France et en IDF

Enjeux pour l'OP : développer dès que possible des débouchés rémunérateurs et dans la durée pour du volume

➔ **Intérêt concret de l'OP pour les éleveurs**
➔ **Pérennité des élevages franciliens**

➤ OP ELVEA IDF_Nos Bovins d'Ile-de-France



Réussites

Mise en place de filières rémunératrices et valorisantes (cantines des collèges et GMS...)

-> Exemple des Yvelines

Sensibilisation des collectivités aux enjeux du soutien de l'élevage local

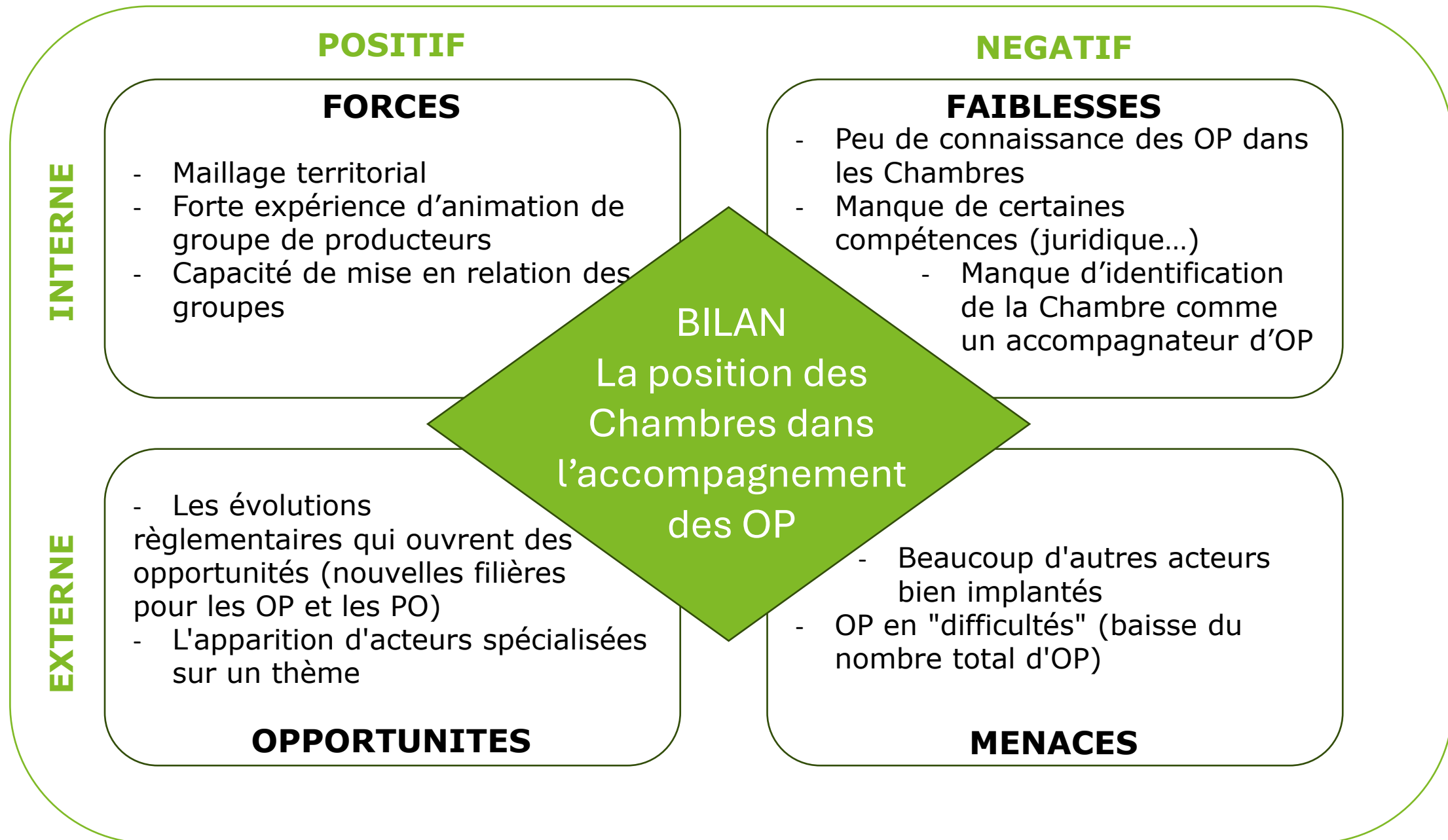


Points de préoccupation

Temps long des discussions // mobilisation des éleveurs

Effectifs régionaux réduits (volumes limités, manque de commerçants)

Modèle économique : financement de l'animation dans la durée



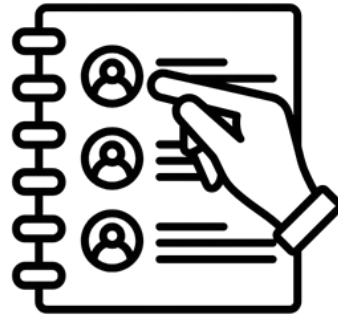
Partie 3 : Améliorer l'accompagnement au sein des chambres Outils mis à disposition

Apport de connaissances au service des chambres pour accompagner les OP

1. Document
Organisation Economique
= Guide méthodologique



2. Répertoire de partenaires
experts positionnées sur un
type d'accompagnement

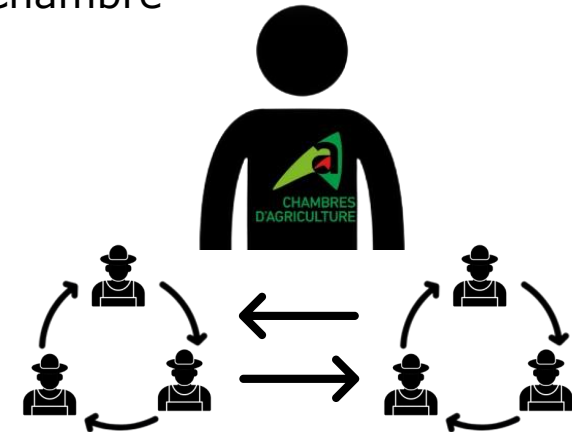


3. Communication

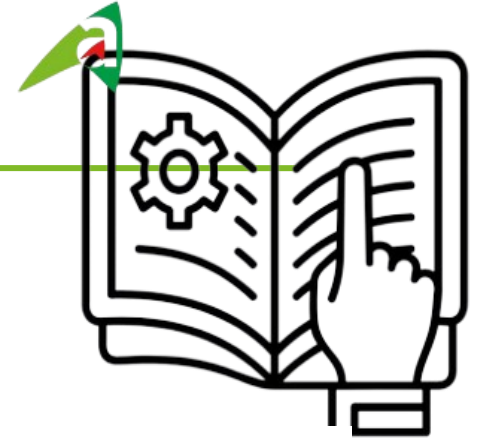
3.1 Dépliant de l'action des chambres
possible en tant qu'accompagnateur ou
animateur / Webinaire



3.2 Mise en relation d'OP accompagnée par
une Chambre



➤ Livrable 1 : Guide explicatif des OP



- Le document sur l'organisation économique mis à jour et rendu plus opérationnel >> **LIEN** <<

- Construit autour des étapes de la vie de l'OP et de manière à ce que chaque partie puisse être utilisée de manière indépendante
- Explication de cas particuliers
- Conseils en fonction des retours d'expérience



Livrable 2 : Répertoire d'acteurs



- Répertoire des structures hors chambres travaillant sur le sujet des OP
 - Permet de savoir vers qui se tourner en cas de demande d'accompagnement pour tisser des partenariats
 - Organisé par type d'accompagnement
 - Organisé par filière

- Disponible sur Opéra connaissance

Acteur	Secteur	Accompagnement avant la reconnaissance	Accompagnement après la reconnaissance				Applicable aux deux périodes	
		Aide à la construction du dossier de reconnaissance	Appui administratif et organisationnel	Appui financier	Appui démarches commerciales	Appui démarches environnementales, qualitatives	Retour et partage d'expérience d'OP	Appui juridique
VALHOR	Horticulture			X				
SEMAE	Semences	X			X			
INTERBEV	Bovins				X		X	
AGPM	Mais	X						
FelCoop	Fruits et Légumes/ Horticulture	X	X		X			
ELVEA	Bovins/ Ovins				X	X	X	X
SunLait	Lait		X		X		X	
PopLait	Lait		X			X	X	
HexaValor	Fruits et Légumes	X		X		X		
La Clé des Champs								X

➤ Livrable 3 : L'enregistrement du Webinaire

- Enregistrement du webinaire

ET

- PowerPoint du webinaire

- Permet de connaître ce que fait le réseau sur le sujet de l'accompagnement des OP
- Permet de tisser des liens au sein du réseau entre les personnes qui accompagnent les OP



340



Webinaire : Accompagnement des Chambres d'Agriculture aux Organisations de Producteurs : Etat des lieux des actions, témoignage et outils pour faciliter l'accompagnement

Détails

Le DAS9 *Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bioéconomie* du Projet Stratégique avait identifié 3 enjeux prioritaires afin d'atteindre les objectifs fixés.

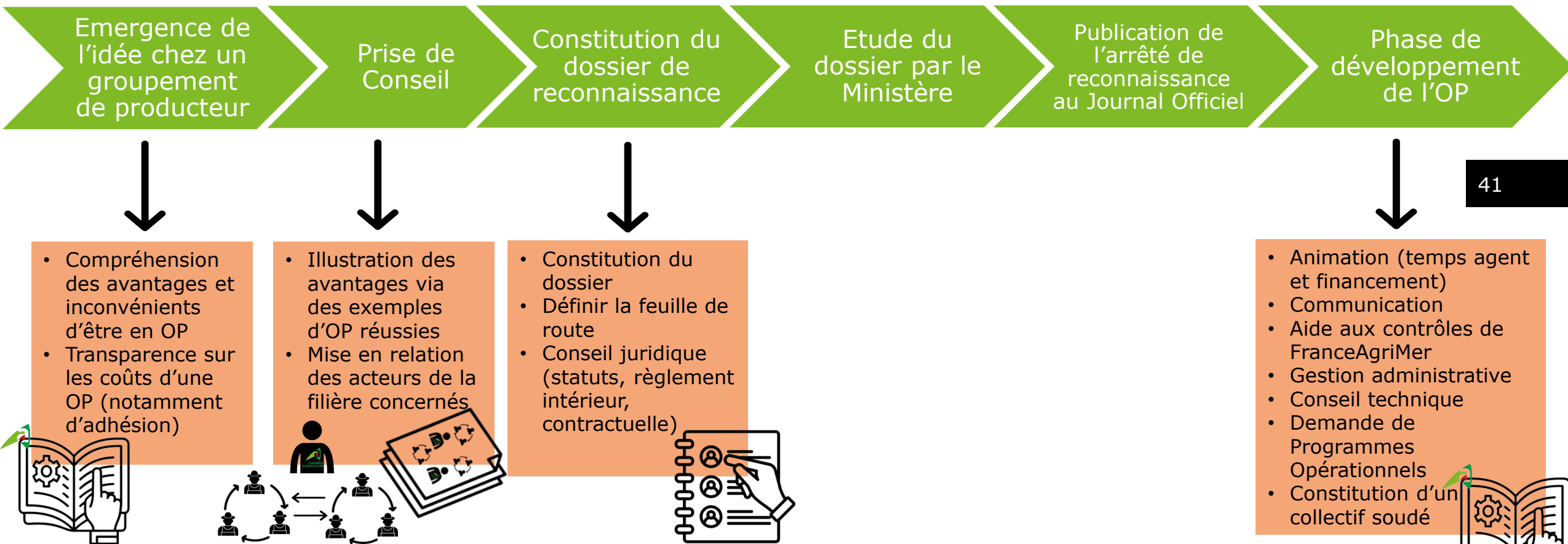
- Enjeu 1 : Être le promoteur des filières françaises et faire de la Chambre d'agriculture un acteur du développement des filières basé sur une relation de confiance avec les organismes économiques

Détails

mar. 17 déc.
10:30 - 12:00 UTC+1
En ligne

S'inscrire

Des livrables utiles tout au long de la vie de l'OP



41

↪ Des livrables permettant de répondre aux besoins durant toutes les phases de la mise en place d'une OP

**Retrouvez les informations réglementaires
sur le site du ministère de l'agriculture**

>>> LIEN <<<

chambres-agriculture.fr

